

PÉTITION À LA CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA RÉUNIE EN PARLEMENT

ATTENDUE QUE la définition d'un être humain au Canada qui date de plus que 400 ans stipule qu'un enfant ne devient pas un être humain jusqu'au moment de la naissance complète, contrairement à la preuve de la science médicale du XXIe siècle;

ET ATTENDUE QUE le parlement a le devoir solonnel de rejeter toute loi qui dit que certains êtres humains ne sont pas humains.

NOUS soussignés demandons à la Chambre des communes réunie en Parlement pour confirmer que chaque être humain est reconnu par la loi canadienne en tant qu'êtres humains en modifiant l'article 223 de notre code criminel de maniere à refléter la preuve de la science médicale du XXIe siècle.

SIGNATURES

(Signatures originale; pas en lettres moulées)

ADRESSES

(Fournir votre ville et province)

1. _____
2. _____
3. _____
4. _____
5. _____
6. _____
7. _____
8. _____
9. _____
10. _____
11. _____
12. _____
13. _____
14. _____
15. _____
16. _____
17. _____
18. _____
19. _____
20. _____
21. _____
22. _____
23. _____
24. _____
25. _____

Tous les résidents canadiens (tout âge) peuvent signer. Présentez vos pétitions à votre député local (voir www.parl.gc.ca pour les adresses) et demandez-leur de vous informer quand elle est lue au Parlement. Une pétition doit seulement avoir 25 signatures pour être valide à être présenté au Parlement.